

# Guide relatif au formulaire de demande dans le cadre du Programme de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement

## 2018-2019



Le présent guide a pour but d'aider l'organisme demandeur à remplir une proposition de projet en vertu de l'Initiative de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement (RCNI).

## 1. Renseignements généraux sur l'organisme demandeur

- 1.1 Langue de correspondance préférée :** indiquez si vous préférez recevoir la correspondance en français ou en anglais.
- 1.2 Dénomination de la principale collectivité (municipalité ou Première Nation) ou de la société de développement économique (SDÉ) chargée de présenter la demande :** indiquez la dénomination de la municipalité, de la Première Nation ou de la société de développement économique (SDÉ) du Nord de l'Ontario.
- Pour les besoins de cette initiative, le Nord de l'Ontario comprend les districts territoriaux suivants : Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.
- 1.3 Numéro de la personne morale :** indiquez s'il s'agit d'une municipalité, d'une société à but non lucratif, etc. Dans le cas d'une société constituée en vertu d'une loi, précisez la loi en vertu de laquelle la société a été constituée. Dans le cas d'une entité constituée en personne morale, veuillez joindre une copie des statuts constitutifs et des modifications de statuts. Dans le cas d'un partenariat régional ou d'une demande présentée conjointement par plusieurs collectivités, indiquez le numéro de personne morale de chacune des collectivités partenaires, s'il y a lieu.
- 1.4 Partenariats régionaux ou communautés non enregistrées :** dans le cas d'un partenariat régional ou d'une demande présentée conjointement par plusieurs collectivités, indiquez le nom de chacune des collectivités ou SDÉ partenaires. Dans le cas d'une communauté non enregistrée faisant l'objet d'un parrainage, précisez le nom des collectivités ayant connaissance du projet, ainsi que celui des personnes-ressources au sein de ces collectivités.
- 1.5 Nom, adresse et numéros de téléphone de la personne-ressource principale :** indiquez le nom, le titre du poste et les coordonnées de la personne-ressource pour ce projet.
- 1.6 Chef de projet :** Indiquez le nom, le titre de poste, les coordonnées et les antécédents relatifs à la gestion de projets pour toutes les personnes qui seront responsables de la réalisation de ce projet.

## 2. Renseignements sur le projet

- 2.1 Titre / Nom du projet, date de la demande et nombre de jours ouvrables requis pour réaliser le projet :** Indiquez le nom du projet, la date de la demande et le nombre de jours ouvrables requis pour réaliser le projet. Tout projet doit être réalisé avant le 15 mars 2019.
- 2.2 Description du projet :** Décrivez brièvement le projet et ses objectifs. Précisez en quoi le projet cadre avec les objectifs de l'initiative RCNI : à quels égards favorise-t-il la mise au point des outils et le renforcement des capacités qui vont permettre aux collectivités ou aux SDÉ concernées d'attirer des possibilités d'investissement, de les poursuivre et de les concrétiser; en quoi le projet s'appuie-t-il sur les résultats du Test de réceptivité à l'investissement. Énumérez et décrivez les principales phases et activités du projet, ainsi que les résultats mesurables ou le produit qui en découleront. Vous pouvez ajouter autant de pages que nécessaire.

Sont admissibles les coûts supplémentaires engendrés par certaines activités, telles que :

- les ateliers et programmes de formation à l'investissement;
- l'élaboration d'une stratégie de réceptivité à l'investissement (p. ex. inventaire des atouts de la collectivité, analyse FFPM, analyse de l'écart);
- les études sur les besoins en infrastructure;
- l'élaboration d'un dossier d'information pour la sélection d'un site d'implantation;
- la définition de priorités d'investissement;
- Élaboration du profil de collectivité

Si la demande se fonde sur une stratégie de réceptivité à l'investissement ou sur un plan de développement économique (en place et mis à jour, dans un cas comme dans l'autre), sur des réseaux communautaires établis et sur des profils d'information (voir ci-dessus), alors les coûts supplémentaires engendrés par certaines activités pourront être inclus dans les projets admissibles ultérieurs. Il peut s'agir, entre autres, de :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement ciblée;
- la recherche de possibilités d'investissement ciblées;
- l'élaboration de dossiers d'information ou de profils ciblés pour la sélection de sites d'implantation;
- le recensement des cibles et marchés d'investissement;
- l'organisation de voyages d'information et de visites de sites dans le Nord de l'Ontario à l'intention d'investisseurs éventuels admissibles selon les critères du programme RCNI du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM).

Dans le cas d'une demande de financement complémentaire, l'organisme demandeur doit démontrer que le projet présente un potentiel considérable pour attirer des investissements, aussi bien dans sa région qu'à l'échelle du Nord, ou alors qu'il est indispensable pour attirer ou décrocher un investissement particulier.

**2.3 Avantages du projet :** Décrivez brièvement les avantages escomptés du projet pour les collectivités ou les SDÉ mentionnées dans cette demande. Précisez de quelle façon le projet répondra aux besoins de ces collectivités ou SDÉ pendant et après la réalisation du projet. L'organisme demandeur doit aussi indiquer en quoi le projet tient compte des résultats obtenus par les collectivités au Test de réceptivité à l'investissement et en quoi le projet cadre avec les priorités du programme RCNI, p. ex. le projet améliore la réceptivité des collectivités à l'investissement ou le projet pourrait se solder par un investissement dans les collectivités ou dans la région.

**2.4 Activités entreprises récemment par l'organisme demandeur dans le domaine de l'investissement :** décrivez brièvement toutes les activités en rapport avec l'investissement auxquelles les collectivités ou SDÉ ont pris part au cours des trois dernières années.

---

### 3. Sommaire financier détaillé

---

**3.1 Coûts du projet :** remplissez le tableau 3.1 en indiquant chacun des postes de dépense individuels du projet et des activités. Précisez, lorsque cela est pertinent, les catégories de coût, p. ex. salaires, honoraires d'experts-conseils, matériel, location de matériel, etc. Dans chaque cas, distinguez les coûts qui sont admissibles de ceux qui ne le sont pas, conformément aux critères du programme.

Pour en savoir plus sur les projets et les coûts qui ne peuvent pas prétendre à une aide financière dans le cadre de ce programme, rapprochez-vous de votre agent(e) de développement du Nord ou de votre conseiller(ère) en développement du Nord. Sont généralement inadmissibles :

- les frais annuels d'exploitation;
- l'achat d'immobilisations ou de matériel roulant;
- les baux à long terme;
- le matériel publicitaire ou promotionnel;
- les frais de déplacement à l'extérieur du Nord de l'Ontario, ainsi que les frais d'hébergement;
- les paiements remboursables de la TVH;
- les frais engagés avant la date d'approbation du projet.

**3.2 Financement du projet :** remplissez le tableau 3.2 en indiquant les fonds apportés par l'organisme demandeur et par chacun des partenaires financiers, ainsi que le montant requis au chapitre de l'initiative RCNI. Veuillez noter qu'au moins vingt-cinq pour cent des coûts admissibles du projet doivent être pris en charge par l'organisme demandeur et/ou d'autres partenaires financiers. Dans un projet financé en vertu de l'initiative RCNI, l'ensemble des contributions provenant de sources gouvernementales provinciales ou fédérales ne peut dépasser 90 p. 100 des coûts admissibles. L'organisme demandeur doit démontrer qu'il a envisagé d'autres possibilités de financement. Sous la rubrique « Type de financement », précisez s'il s'agit d'un apport en espèces ou sous une autre forme. Veuillez noter que les dons en nature n'entrent pas dans le calcul de la contribution de l'organisme demandeur au projet.

L'initiative RCNI peut contribuer au développement du projet jusqu'à concurrence de 10 000 \$ lorsque l'organisme demandeur est une seule collectivité ou SDÉ, et jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par collectivité ou SDÉ au sein d'un partenariat. Veuillez néanmoins noter que l'aide accordée en vertu de l'initiative RCNI ne dépassera généralement pas le moindre de 75 p. cent des coûts admissibles ou de 10 000 \$ par collectivité ou SDÉ.

## 4. Autres renseignements requis

- 4.1 Preuve d'assurance de responsabilité civile :** veuillez joindre une preuve attestant de la nature de l'assurance et du montant de la garantie nécessaire au projet, p. ex. assurance de responsabilité civile générale de 2 000 000 \$. La preuve d'assurance doit également inclure le Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines comme co-assuré.
- 4.2 Lettres d'appui, règlements, résolutions du conseil municipal ou du conseil de bande :** veuillez joindre tout document à l'appui pertinent. L'organisme demandeur doit démontrer qu'il a envisagé d'autres possibilités de financement. Veuillez joindre la copie des propositions et demandes présentées, des lettres confirmant les financements obtenus, etc. Toutes les résolutions du conseil municipal ou du conseil de bande doivent indiquer le projet, le soutien des communautés pour le projet, énumérer les contributions financières auxquelles la communauté s'est engagée à fournir et indiquer que la communauté convient d'endosser toute responsabilité pour les dépassements de coûts.
- 4.3** Si le projet est financé, y a-t-il des problèmes éventuels propres au projet dont le EDNM devrait avoir connaissance? Si oui, lesquels?
- 4.4** Indiquez si le projet sera conforme à l'ensemble des lois et des réglementations fédérales, provinciales et municipales (p. ex. autorisations environnementales, règlements de zonage, etc.).
- 4.5** Indiquez si des permis ou des approbations sont nécessaires à l'exécution du projet. Pour chacun d'entre eux, précisez l'état d'avancement.
- 4.6** Indiquez si vous avez omis de préciser dans la demande des renseignements importants que vous fournirez à une date ultérieure. Veuillez apporter toute précision utile.
- 4.7** Si l'organisme demandeur a déjà bénéficié d'un financement en vertu du programme RCNI ou par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) pour une initiative semblable, veuillez l'indiquer. Précisez aussi l'état d'avancement de la précédente demande, p. ex. présentation du rapport final, projet incomplet, etc. Veuillez noter que l'organisme demandeur doit être à jour de ses obligations de rapport à l'égard du projet antérieur, et qu'il doit aussi respecter les conditions de l'accord juridique précédent.

## 5. Autoévaluation de la collectivité ou de la société de développement économique (SDÉ)

**Veuillez donner une réponse pour chacune des collectivités ou des SDÉ mentionnées dans les parties 1.2 et 1.4.**

- 5.1** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ a effectué le « Test de réceptivité à l'investissement : un outil d'autoévaluation à l'intention des collectivités du Nord » (ci-après le « Test »). Si oui, précisez à quelle date et décrivez brièvement les secteurs dans lesquels la réceptivité à l'investissement pourrait être améliorée. Vous pouvez joindre une copie du test dûment rempli. Le Test comprend sept sections et chacune d'entre elles porte sur un domaine d'intérêt majeur pour les investisseurs : profil de la collectivité, inventaire des terrains industriels et commerciaux, promotion de l'investissement, aménagement du territoire, développement économique, relations avec les sélectionneurs de sites d'implantation et suivi des demandes relatives à l'investissement. Vous pouvez vous procurer le Test auprès des bureaux du développement du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM). Il est indispensable de remplir le Test pour pouvoir prétendre à une aide financière dans le cadre de l'initiative RCNI. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce test en ligne, à l'adresse <http://www.ontario.ca/investirdanslenord>
- 5.2** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ est dotée d'un(e) agent(e) de développement économique, d'un comité de développement économique ou d'une personne-ressource désignée à cet effet.
- 5.3** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ dispose d'un plan stratégique de développement économique à jour et d'une stratégie de développement économique comprenant une composante de promotion de l'investissement, que celle-ci soit intégrée au plan officiel ou présentée à part (mise à jour au cours des trois dernières années). Si aucune stratégie de développement économique n'a encore été déployée, elle doit être en cours d'élaboration. Dans ce cas, veuillez préciser l'état d'avancement et la date d'achèvement prévue. Sans cela, aucune aide financière ne pourra être accordée en vertu de l'initiative RCNI.
- 5.4** Expliquez en quoi ce projet appuiera le plan stratégique actuel de la collectivité.
- 5.5** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ tient un inventaire, régulièrement mis à jour, des terrains industriels et des biens commerciaux. Un tel inventaire permet de répondre aux questions d'investisseurs éventuels quant à la disponibilité de sites d'implantation convenables.

- 5.6** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ dispose d'un plan marketing officiel et à jour visant à attirer l'investissement.
- 5.7** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ dispose d'un processus officiel de communication avec les sélectionneurs de sites d'implantation.
- 5.8** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ a participé au cours des trois dernières années à des activités de promotion du commerce et de l'investissement organisées par le EDNM. Si oui, veuillez les énumérer. L'Unité du commerce, de l'investissement et des secteurs stratégiques du EDNM et le ministère du Développement économique et de l'Innovation encouragent l'exportation de biens et de services ainsi que les investissements étrangers en mettant en avant que le Nord de l'Ontario est un endroit de choix où investir et faire des affaires. Pour promouvoir au mieux le commerce et l'investissement dans le Nord et atteindre ses objectifs, le EDNM prend part à de nombreux événements, comme des salons professionnels, des missions étrangères et à l'étranger, des colloques, des forums d'information et des conférences.
- 5.9** Indiquez si la collectivité ou la SDÉ a consulté un(e) conseiller(ère) agréé(e) en Maintien et expansion des entreprises. Le cas échéant, précisez le nom de cette personne. Indiquez si la collectivité a réalisé un projet en Maintien et expansion des entreprises, et décrivez les résultats obtenus. Maintien et expansion des entreprises (M+EE) est un outil communautaire de développement économique qui fonctionne sur la base du volontariat. Il a pour but d'encourager la croissance et la stabilité des entreprises locales. Grâce à cette approche rentable des visites d'entreprises, la collectivité peut déterminer les entraves à la survie des entreprises locales, mais aussi les possibilités d'expansion qui s'offrent à celles-ci. L'amélioration du climat économique local et le succès personnel des entreprises de la région profitent à tous. Maintien et expansion des entreprises se compose de plusieurs organismes partenaires, parmi lesquels figure le EDNM. Pour en savoir plus long, vous pouvez vous rapprocher de votre agent(e) de développement du Nord du EDNM. Cette personne pourra vous aider directement, ou vous mettre en communication avec un spécialiste du EDNM ou d'un autre ministère compétent dans le domaine qui vous intéresse.

## 6. Documents à joindre au formulaire de demande

- Preuve d'assurance
- Copie de lettres d'appui, de règlements ou de résolutions de conseil à l'appui du projet
- Copie des demandes présentées auprès d'autres sources de financement pour ce projet
- Documentation confirmant l'engagement financier des partenaires ou l'acceptation des demandes présentées auprès d'autres sources de financement
- Copie des statuts constitutifs et des modifications de statuts (seulement dans le cas des sociétés de développement économique)

## 7. Processus de présentation de la demande

**Veillez envoyer un (1) exemplaire de votre formulaire de demande dûment rempli au Bureau du Programme de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement à l'adresse suivante :**

Programme de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement  
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines  
435, rue James Sud, bureau 332  
Thunder Bay ON P7E 6S7

Télécopieur : 1-807-475-1589

Pour être prises en considération, **toutes les demandes doivent nous parvenir avant le 30 novembre 2018, le cachet de la poste faisant foi**. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau local du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines.